

Compte rendu de la séance du jeudi 09 juin 2016

Secrétaire(s) de la séance:

Claire LOMPECH

Ordre du jour:

PLUI :

Dans le cadre de la mise en place du PLUI, vous êtes conviés à participer à la réunion obligatoire pour tout le Conseil Municipal, qui se déroulera à Blars le 16 juin à 9 heures.

Cette réunion commensera à la Mairie par la présentation de la journée et se poursuivra sur le terrain par la visite des sites de Blars, concernés par le futur zonage du PLUI.

CONSEIL MUNICIPAL :

Délibération du schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Délibération : Origine de propriété du presbytère de Blars.

Eclairage public.

Questions diverses :

Délibérations du conseil:

Shéma Départemental de Coopération Intercommunale (DE 2016 23)

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus le projet de périmètre du nouvel EPCI à fiscalité propre qui comprend :

- La communauté de communes Quercy-Bouriane
- La communauté de communes de Labastide-Murat

Il présente ensuite les démarches entreprises pour permettre de porter la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat à 5000 habitants.

Les communes de Soucirac (actuellement sur la CCQuercy-Bouriane), de Carluçet, Couzou et Le Bastit (actuellement sur la CCCausse et Vallée de la Dordogne), de Durbans et Flaujac-Gare (actuellement sur la CC du Grand Figeac) ont délibéré en début d'année pour rejoindre la CCCLM.

La CCCLM à laquelle s'associent les maires des communes citées ci-dessus, appelle au maintien d'une intercommunalité de proximité, à taille humaine, respectant le seuil de 5000 habitants, pouvant répondre aux attentes du territoire et garante d'une identité rurale.

Le projet proposé est parfaitement adapté aux besoins, aux projets d'équipements et à la vie de notre commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Regette le périmètre proposé pour notre territoire dans le cadre du Shéma Départemental de Coopération.
- Soutient une intercommunalité à taille humaine "Causse de Labastide-Murat élargi" portant 5000 habitant et comprenant :

° Les communes de l'actuelle CCCLM (Beaumat, Blars, Caniac du cause, Cras, Fontanes du cause, Frayssinet le gourdonnais, Ginouillac, Labastide-Murat, Lauzès, Lentillac du cause, Lunegarde, Montfaucon, Nadillac, Orniac, Sabadel-Lauzes, Saint-Cernin, Saint Martin de Vers, Saint Sauveur la Vallée, Senaillac-Lauzes, Sènièrgues, Soulomes et Vaillac.

°ainsi que Couzou, Carlucet, Le Bastit, Durbans, Flaujac-Gare, Quissac Reilhac, Sousirac et Lamothe-Cassel..